



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le vingt-quatre juin deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire (*représentant Mme Vivianne CROIZER*), M. Christophe PIET, 1<sup>er</sup> Adjoint (*représentant M. Sébastien BRÉGEON*), Mme Françoise POTIER, 2<sup>ème</sup> Adjointe (*représentant M. Michel GALLARDO*), Monsieur Régis FREIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Christophe RICHARD (*représentant M. Christophe RICHARD*), Mme Nathalie PELÉ, Mme Fanny FROGER (*représentant Mme Angélita CHARBONNIER*) et Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Vivianne CROIZER, 4<sup>ème</sup> adjointe (*représentée par M. Marc MAUPPIN*), Monsieur Michel GALLARDO (*représenté par Mme Françoise POTIER*), Monsieur Richard BIRAUD (*représenté par M. Christophe RICHARD*), Monsieur Sébastien BRÉGEON (*représenté par M. Christophe PIET*) et Mme Angélita CHARBONNIER (*représentée par Mme Fanny FROGER*) conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU

---

*La séance est ouverte à 20h 10*

Monsieur le Maire, préalablement à l'examen de l'ordre du jour, propose au conseil municipal de rajouter les questions suivantes :

- ***Interventions musicales en milieu scolaire Ecole privée Ange Gardien – Convention avec le Conservatoire du Choletais – Année 2017/2018 (III – A)***
- ***Location Salle de Sports – Fixation d'un tarif (IV – B)***

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**.

### **I – Approbation des PV des séances des 18 et 30 mai 2017**

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les procès-verbaux des séances des 18 et 30 mai 2017.

### **II – Urbanisme - Voirie**

#### **A) Gestion différenciée et Plan de désherbage**

Exposé de Monsieur David RENEVRET, du CPIE Loire Anjou et Monsieur Simon HERVÉ, agent technique aux Espaces Verts commune de Nuaille.

Leur intervention est suivie d'un temps d'échange avec les élus municipaux.

#### **B) Communication des demandes d'autorisation déposées et déclarations d'intention d'aliéner**

## 1 - Déclarations préalables

- **Demande n° 049.231.17.H0005 déposée le 21 avril 2017** par Madame Yolande BOSSARD, demeurant 4 rue des Marguerites, pour la construction d'un abri de jardin, d'une emprise au sol de 15 m<sup>2</sup>.

☞ *ACCORDÉE le 16 mai 2017*

- **Demande n° 049.231.17.H0006 déposée le 25 avril 2017** par Monsieur Bernard GABORIAU, demeurant 23 rue des Marguerites, pour la construction d'un préau couvert (à double pente) et non clos, d'une emprise au sol de 12,50 m<sup>2</sup>

☞ *ACCORDÉE le 16 mai 2017*

- **Demande n° 049.231.17.H0007 déposée le 06 juin 2017** par Madame Johanne CHAILLOU-BERGER, demeurant 1 Allée des Bois au lieudit « Les Poteries », pour la construction d'un sas d'entrée sur une terrasse existante, d'une surface de plancher de 8 m<sup>2</sup>.

## 2 – Permis de construire

- **Demande n° 049.231.17.H0005 déposée le 22 juin 2017** par Monsieur Etienne JOUSSET, demeurant 8 « La Petite Venise » lieudit « Les Poteries », pour la construction, en annexe de son habitation principale, d'une remise destinée au stockage de matériel de jardinage, d'une emprise au sol de 51 m<sup>2</sup>.

- **Demande n° 049.231.17.H0006 déposée le 23 juin 2017** par Madame Nicole BROCHARD, demeurant au lieudit « Les Bourneaux », pour la construction, en extension de son habitation principale, d'un garage et d'un auvent, d'une emprise au sol totale de 123,13 m<sup>2</sup>.

## 3 – Certificat d'urbanisme

- **Délivrance, le 30/05/2017, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.17.H0013** pour un immeuble situé 30 rue du Prieuré, cadastré section AB n°31, d'une superficie de 198 m<sup>2</sup>.

- **Délivrance, le 08/06/2017, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.17.H0014** pur un immeuble situé 8 rue de la Libération, cadastré section AA n° 6 et n°7, d'une superficie respective de 174 m<sup>2</sup> et 554 m<sup>2</sup>.

- **Délivrance, le 08/06/2017, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.17.H0015** pour un immeuble situé 13 rue de la Boulaie, cadastré section AA n° 131, d'une superficie de 575 m<sup>2</sup>.

- **Délivrance, le 09/06/2017, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.17.H0016** pour un immeuble situé 3 rue Germaine de Terves, cadastré section AB n° 61, 62 et 63, d'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>.

- **Délivrance, le 16/06/2017, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.17.H0017** pour un immeuble situé 5 rue de la Boulaie, cadastré section AA n° 113, d'une superficie de 756 m<sup>2</sup>.

- **Délivrance, le 29/06/2017, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.17.H0018** pour un immeuble situé 9 rue du Breuil Lambert, cadastré section AA n° 244, d'une superficie de 583 m<sup>2</sup>.

## 4 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
30 rue du Prieuré	AB n° 31	07/2017 du 06/06/2017
13 rue de la Boulaie	AA n° 131	08/2017 du 08/06/2017
3 rue Germaine de Terves	AA n° 61, 62 et 63	09/2017 du 09/06/2017
5 rue de la Boulaie	AA n° 113	10/2017 du 16/06/2017
9 rue du Breuil Lambert	AA n° 244	11/2017 du 29/06/2017

**C) Travaux sur les réseaux d'assainissement rue des Marguerites/rue des Bleuets**

Monsieur PIET, adjoint, présente, au moyen d'une vidéo-projection, les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable qui vont être réalisés par l'Agglomération du Choletais dans les rues des Bleuets et des Marguerites. A travers différentes planches, il est précisé l'objet et la nature des travaux, qui vont s'étaler - sauf aléa technique ou météorologique - sur 6 mois (août 2017 à février 2018). Les travaux de voirie, qui viendront clôturer ce chantier, seront plus spécialement de la compétence de la commune de Nuillé. La circulation et le stationnement y seront réglementés, avec la mise en place d'une déviation pour les riverains et les véhicules de service.

**D) Informations diverses**

➤ **Elaboration du PLUi-H – Modalités de la gouvernance**

Présentation de la nouvelle carte de sectorisation, la commune de Nuillé ayant obtenu d'être classée dans la première couronne.

➤ **Vente de melons**

Une vente de melons a été autorisée sur la place du Breuil Lambert et ce, jusqu'au 30 septembre 2017.

➤ **Distributeur automatique de pain**

Sa mise en place est prévue le lundi 10 juillet prochain.

➤ **Entretien de voirie – Programme 2017**

➤ **Elagage – Programme prévisionnel 2017/2018**

➤ **Maintenance de l'éclairage public 2017**

➤ **ZAC de Guignefolle 2<sup>ème</sup> tranche – Etat de la commercialisation**

Au 16 mai 2017 : 18 lots disponibles, 1 option sur un terrain.

**III – Communication – Culture**

**A) Interventions musicales en milieu scolaire – Ecole privée Ange Gardien - Convention avec le Conservatoire du Choletais – Année 2017/2018**

Madame Françoise POTIER, adjointe, rappelle au conseil municipal que la commune de Nuillé, par courrier du 13 avril 2017, a fait part à l'Agglomération du Choletais de son souhait de reconduire, pour l'année scolaire 2017/2018, le partenariat avec le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais.

Ce partenariat consiste en des cours d'éducation musicale, construits autour d'un projet pédagogique élaboré et présenté par l'école.

Comme l'an passé, seule l'école privée Ange Gardien est concernée par ce dispositif, les enfants de l'école publique en bénéficiant, quant à eux, à travers les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP).

Cette intervention musicale continuera de s'effectuer sur le temps scolaire, avec le concours d'un ou plusieurs enseignants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais, selon une fréquence hebdomadaire d'une heure. Pour l'année scolaire 2017/2018, l'Agglomération du Choletais a fixé le taux horaire à 55,00 € sur la base de 33 semaines, soit un total de 1 815 € pour 1 heure d'intervention hebdomadaire (salaires et charges sociales comprises). Il y aura lieu d'y ajouter le remboursement des frais de déplacement des enseignants (indemnisation résidence administrative – commune de Nuillé, sur la base du barème de la fonction publique).

Une convention viendra fixer les modalités de reconduction de ce partenariat.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- Approuve les termes de la convention entre la commune de Nuillé et l'Agglomération du Choletais pour l'intervention à l'école privée Ange Gardien, au titre de l'année scolaire 2017/2018, d'enseignants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais ;***

***- Précise que cette intervention musicale s'effectuera à raison d'une heure par semaine scolaire, pour un coût annuel de 1 815 €, auquel s'ajouterait le remboursement des frais de déplacement des enseignants (sur la base du barème de la fonction publique) ;***

***- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce annexe ;***

***- Rappelle que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget primitif 2017.***

***B) Informations diverses***

Madame Françoise POTIER, adjointe, fait part des informations suivantes :

***➤ Balade du Patrimoine 2017***

En plus d'un nouvel itinéraire, il sera proposé d'organiser le vin d'honneur non plus dans l'enceinte de l'ancien presbytère mais chez un particulier.

***➤ Télévision Locale du Choletais (TLC)***

La rédaction de TLC sollicite la commune de Nuillé pour réaliser de nouveaux sujets de reportages.

***IV – Bâtiments Communaux - Environnement***

***A) Ecole Publique – Installation de jeux***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'équipe pédagogique (directrice et enseignants) de l'école publique de la Vallonnerie, avait exprimé le souhait que soient réalisés des travaux de réfection du site.

Après une réflexion en interne, le choix s'est porté sur l'installation de jeux dans la cour.

Des devis ont été sollicités auprès de la société EDEN COM, implantée à Maulévrier, spécialisée dans ce genre d'équipements.

Leur offre commerciale s'élèverait à un montant total de 15 321,56 € HT (18 385,87 € TTC), qui serait supporté sur deux budgets, à savoir :

☞ 2 821,56 € HT (3 385,87 € TTC) par le budget annexe de la Caisse des Ecoles

☞ 12 500,00 € HT (15 000,00 € TTC) par le budget principal

La pose serait réalisée par les services techniques communaux, ce qui permettrait à la commune de réaliser un gain par rapport à cette prestation qui figurerait sur les premiers devis.

A l'issue de cet exposé, certains élus font part de leur interrogation quant à la justification de cet investissement et de son coût.

Après discussion, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition et la réalisation de ces équipements.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 abstentions et 7 voix pour :***

***- Approuve l'acquisition, auprès de la société EDEN COM, de jeux d'enfants à installer dans la cour de l'école publique de La Vallonnerie et la réalisation de marquages au sol, pour un montant total de 15 321,56 € HT (18 385,87 € TTC) ;***

***- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à la bonne régularisation de ce dossier.***

#### ***B) Salle de Sports – Fixation d'un tarif***

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe le conseil municipal que des associations extérieures à la commune de Nuaille, sollicitent, de temps à autre, la mise à disposition de la Salle de Sports (Domaine de la Roche Combrée). Cette mise à disposition, qui peut être ponctuelle ou d'une fréquence plus répétée, ne faisait jusque-là l'objet d'aucune tarification.

Compte-tenu des charges de fonctionnement afférentes à cet équipement, dont l'élément principal (grande salle) est dépourvu de chauffage, il est proposé un tarif de 10 € de l'heure.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition tarifaire.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- Accepte de fixer le tarif de la location de la Salle de Sports (Domaine de la Roche Combrée) à 10 € de l'heure ;***

***- Dit que ce tarif sera appliqué aux associations extérieures utilisatrices ;***

***- Indique que la recette correspondante sera encaissée au budget principal.***

#### ***C) Informations diverses***

##### ***➤ Visite Atelier COTTENCEAU (tailleur de pierre)***

Les membres de la Commission, mais également tous les autres élus municipaux, sont conviés à la visite de l'atelier de Monsieur André Cottenceau, tailleur de pierre à Saint Hilaire du Bois. Cette visite aura lieu le samedi 16 septembre 2017, le matin. Une invitation sera adressée à l'ensemble des élus.

##### ***➤ Restauration de la serre***

Monsieur Patrice DELAUNAY informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux effectués par les bénévoles.

### ***V – Vie associative – Sports - Jeunesse***

#### ***➤ Conseil de l'école publique***

Restitution de la réunion du 27 juin 2017.

➤ **Espace Loisirs Itinérant – Edition 2017**

A ce jour, on compte 10 inscriptions. Ouverture des inscriptions aux familles extérieures à Nuaillé.

➤ **Concours communal des maisons et jardins fleuris 2017**

➤ **Animation Nuaillé Loisirs (« Cochoui » - Samedi 16 septembre 2017)**

**VI – Elections sénatoriales – Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017, Monsieur Edouard PHILIPPE, 1<sup>er</sup> Ministre, a fixé au dimanche 24 septembre 2017 le renouvellement des mandats des sénateurs pour un certain nombre de département, dont celui de Maine et Loire avec quatre sièges à pourvoir.

Il rappelle que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de grands électeurs comprenant les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux. En ce qui concerne ces derniers, il est demandé de procéder à leur élection impérativement le vendredi 30 juin 2017, en séance ordinaire du conseil municipal.

Le nombre de délégués et de suppléants à élire, ainsi que le mode de scrutin, sont fonction du dernier chiffre de la population municipale authentifiée par l'INSEE. En application de l'arrêté préfectoral n° 2017-37 du 15 juin 2017 et pour ce qui concerne la commune de Nuaillé, le nombre de délégué s'élève à trois et le nombre de suppléants également à trois ; quant au mode de scrutin, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des trois délégués et à leurs trois suppléants, ainsi qu'il résulte des dispositions de la circulaire du 12 juin 2017 du Ministre de l'Intérieur.

Au préalable, il informe l'assemblée qu'une seule liste a déposé sa candidature auprès de la Mairie, qui s'établit comme suit :

Nom de la liste : « *Sénatoriales NUAILLÉ* »

Candidats :

Délégués :  
- Marc MAUPPIN  
- Vivianne CROIZER  
- Christophe PIET

Suppléants :  
- Régis FREIN  
- Françoise POTIER  
- Patrice DELAUNAY

En application de l'article R. 133 du Code Electoral, il est constitué un Bureau Electoral, dont la composition est la suivante :

- Président : Monsieur Marc MAUPPIN, Maire
- Les deux membres les plus âgés : Mme Françoise POTIER  
Mme Christiane MEISSONNIER
- Les deux membres les plus jeunes : Mme Angélique PINEAU  
Mme Fanny FROGER

A l'issue et sans débat, il est procédé au vote au scrutin secret.

Un fois le scrutin clos, les membres du Bureau Electoral, en présence des autres membres du conseil municipal, procèdent au dépouillement, qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Liste « « *Sénatoriales NUAILLÉ* » : 15 VOIX

Sont proclamés élus délégués :

- **Marc MAUPPIN**
- **Vivianne CROIZER**
- **Christophe PIET**

**Et ont déclaré, en application du Code Electoral, accepter le mandat.**

Sont proclamés élus suppléants :

- **Régis FREIN**
- **Françoise POTIER**
- **Patrice DELAUNAY**

**Et ont déclaré, en application du Code Electoral, accepter le mandat.**

## **VII – Informations communales**

### **➤ Demandeurs d'emploi**

Nombre de demandeurs	au
	15/06/2017
Hommes	31
Femmes	48
Indemnisables	63
Non indemnisables	16
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>

*Pour mémoire, au 15/06/2016 : 94 demandeurs (dont 46 hommes, 48 femmes, 72 indemnisables, 22 non indemnisables).*

### **➤ Agence Postale Communale**

En raison de travaux réalisés à la Mairie de Vezins, dans laquelle se trouve l'Agence Postale de la Commune, les activités de cette dernière vont devoir être transférées à l'agence de Nuillé. Ce transfert durera 3 mois ½, du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre 2017.

### **➤ Sécheresse – Arrêté d'étiage du 27/06/2017**

### **➤ Dotation Globale de Fonctionnement**

Le montant définitif de la Dotation Forfaitaire 2017 a été communiqué par la Préfecture de Maine et Loire : 156 296 € (contre 173 320 € en 2016, soit une baisse de 10 %)

## **VIII – Informations intercommunales**

➤ **Agglomération du Choletais – Conseil de Communauté**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principales décisions prises par le Conseil de Communauté dans sa séance du 19 juin 2017 (*dont le procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la présente séance*).

➤ **Agglomération du Choletais – Rapport d'activité 2016**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,  
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h 15*

**Prochaine séance : Vendredi 8 septembre 2017, 20h 30**

*La secrétaire de séance*

**Mme Angélique PINEAU**

*Les membres présents à la séance*

<b>M. MAUPPIN</b>	<b>M. PIET</b>	<b>Mme POTIER</b>	<b>M. FREIN</b>

<b>Mme MEISSONNIER</b>	<b>M. DELAUNAY</b>	<b>M. RICHARD</b>	<b>Mme PELÉ</b>

<b>Mme FROGER</b>